



RAPPORT FINANCIER 2021



RAPPORT FINANCIER 2021

1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
2. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS	15
2.1. Bilan	16
2.2. Compte de résultats	18
2.3. Affectations et prélèvements	19
3. BILAN SOCIAL	20
4. RÈGLES D'ÉVALUATION	25
5. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	33
6. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES	39

→ Sur base de l'article 3:17 du CSA, les comptes sociaux repris ci-après le sont dans une version abrégée des comptes annuels qui ne reproduit pas l'ensemble des annexes requises par la Loi.

→ La version intégrale des comptes annuels tels qu'ils seront déposés à la Banque Nationale de Belgique peut être obtenue sur simple demande au siège de la Société.



Rapport de gestion

1



1.1. SITUATION BILANTAIRE

ACTIF

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **investissements de l'année** s'élèvent à 156.000 milliers €, et se répartissent comme suit :

Les acquisitions d'immobilisations en cours et

d'immobilisations incorporelles liées au service informatique :

- 115.016 milliers € relatifs à la réalisation du programme des travaux ;
- 10.210 milliers € liés aux travaux relatifs à la sécurisation de l'alimentation en eau (schéma directeur de l'eau) ;
- 13.459 milliers € pour les nouveaux raccordements, compteurs et appareils ;
- 4.629 milliers € pour les réparations préventives des fuites sur conduites, appareils et raccordements ;
- 3.133 milliers € pour le plan stratégique ;
- 2.160 milliers € de projets informatiques ;
- 936 milliers € d'autres travaux.

Les autres acquisitions sont composées de coûts pour l'obtention de :

licences informatiques	>	8 milliers €
certificats verts	>	2.445 milliers €
outillage	>	696 milliers €
meublier et matériel roulant	>	3.308 milliers €

Les **amortissements actés**, y compris exceptionnels durant l'exercice, s'élèvent à 104.899 milliers € répartis de la manière suivante :

- 103.126 milliers € pour les immobilisations corporelles ;
- 1.773 milliers € pour les immobilisations incorporelles.

Les extournes d'amortissements sur les sorties d'actifs s'élèvent à 5.907 milliers € contre 2.612 milliers € durant l'exercice précédent. Elles reprennent les ventes et les désaffectations de terrains et constructions pour 1.812 milliers €, de machines et outillages pour 1.465 milliers € et de mobilier et matériel roulant pour 2.630 milliers € dont 2.449 milliers € pour le parc automobile.

Enfin, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est en hausse de 48.038 milliers €, passant de 1.715.979 milliers € au 31 décembre 2020 à 1.764.017 milliers € au 31 décembre 2021.

La ventilation des immobilisations en valeur nette comptable est reprise dans l'annexe aux comptes annuels.

Immobilisations financières

Les **immobilisations financières** sont en augmentation de 1.795 milliers € suite à l'achat de 1.007 parts dans le capital de la SFE (société de financement des eaux) et s'élèvent à 10.098 milliers € au 31 décembre 2021.

Les immobilisations financières reprennent :

- 5.301 milliers € de participations dans les entreprises liées ;
- 1.087 milliers € de participations dans les entreprises avec lien de participation ;
- 3.710 milliers € d'autres immobilisations financières dont 3.688 milliers d'actions et parts.

Créances à plus d'un an

Les **créances à plus d'un an** se montent à 22.120 milliers € au 31 décembre 2021. En 2021, la SWDE a conclu avec l'INA-SEP une convention pour la valorisation des eaux d'exhaure. Un prêt de 10.600 milliers € a été octroyé et le solde au 31/12/2021 de cette créance est de 10.070 milliers €.

Les autres créances à plus d'un an sont constituées d'un subside accordé par le Gouvernement wallon dans le cadre du schéma directeur (schéma régional des ressources en eau) de 7.500 milliers € et d'un subside pour le SPW Centre Ardenne de 4.500 milliers €.

Le solde de 50 milliers € est composé de créances diverses.

Stocks et commandes en cours d'exécution

La valeur nette des **stocks** se monte à 4.184 milliers € et est en augmentation de 389 milliers € (+10,24%).

La rubrique « **commandes en cours d'exécution** » s'élève à 6.808 milliers €, soit une hausse de 12 milliers € par rapport à 2020 (6.796 milliers €).

Créances à un an au plus

Les **créances commerciales** sont en diminution de 13.475 milliers €, passant de 43.007 milliers € à 29.532 milliers €.

La différence s'explique notamment par la diminution :

- Des créances clients, des factures à établir et notes de crédit à recevoir à concurrence de 9.986 milliers €
- Des créances douteuses de 1.942 milliers €. Ces créances sont isolées des autres créances commerciales et font l'objet, comme prévu par le plan comptable de l'eau, de réductions de valeur dont le taux varie en fonction de l'ancienneté de la créance :

Au-delà d'un an	>	30%
Au-delà de deux ans	>	75%
Au-delà de trois ans	>	100%

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Le montant de la trésorerie s'élève à 64.443 milliers € à la date de clôture de l'exercice alors qu'elle s'établissait à 233.164 milliers € à la fin de l'exercice 2020.

La forte baisse de la trésorerie de 168.721 milliers € (-72,36%) s'explique par la mise en place par la SPGE d'un nouveau système de facturation mensuel et non plus trimestriel comme précédemment basé sur le lissage de la totalité de la quote-part CVA estimée sur un exercice comptable.

Cette méthode permet d'éviter d'avoir un niveau de trésorerie trop élevé. Ainsi, au 31/12/2020, une dette de plus de 105.267 milliers € envers la SPGE était ouverte dans les livres de la SWDE, alors qu'au 31/12/2021, la dette s'élève à 49.888 milliers €.

De plus, en 2021, la société a procédé au remboursement des parts aux associés SFPI et SOCOFE pour un montant de 40.000 milliers €.

Les comptes de régularisation de l'actif

Les **comptes de régularisation de l'actif** s'élèvent à 111.576 milliers € au 31 décembre 2021 et se répartissent comme suit :

- L'ajustement du CVA pour un total de 68.693 milliers € ;
- Le montant de 40.000 milliers € de la prime à verser à Ethias relative à l'assurance pensions et prise en charge durant 13 ans à partir de l'exercice 2022 ;
- Le solde à amortir du goodwill constaté lors de la fusion avec l'AIE et Aquasambre pour la somme de 1.662 milliers € ;
- Les diverses charges à reporter au niveau des biens et services divers et autres charges d'exploitation à concurrence de 925 milliers € ;
- Des produits accessoires divers pour 202 milliers € ;
- Les produits à recevoir de l'AVIQ pour 74 milliers € ;
- Des intérêts créditeurs et autres produits acquis pour 20 milliers €.

PASSIF

Apports

Au 31/12/2021, les apports disponibles s'élèvent à 857.865 milliers € et les apports indisponibles à 250.000 milliers €. Au cours de l'exercice, les associés SOCOFE et SFPI ont démissionné (- 40.000 milliers €).

Plus-values de réévaluation

Le poste **plus-values de réévaluation** s'élève à 21.221 milliers € au 31 décembre 2021.

Au cours de l'exercice 2021, la pleine propriété des installations de distribution d'eau réalisées dans la région de Charleroi dans le cadre de la réparation des dégâts miniers avait été cédée à titre gratuit à la SWDE par le Service Public de Wallonie. Une plus-value de réévaluation avait été enregistrée pour la valeur nette comptable de ces biens qui s'élevait à 31.831 milliers €.

Chaque année, un montant de 1.061 milliers € d'amortissement de la plus-value de réévaluation est transféré en réserves disponibles.

Réserves

La diminution du montant total des **réserves** de 71.493 milliers € au 31 décembre 2020 à 38.106 milliers € au 31 décembre 2021 s'explique par le transfert du montant de l'amortissement de la plus-value de réévaluation mentionné ci-dessus en réserves disponibles ainsi que le prélèvement pour apurer la perte de l'exercice de 34.449 milliers €.

Subsides en capital

S'élevant à 199.127 milliers € au 31 décembre 2020, les **subsides en capital** atteignent 220.271 milliers € au 31 décembre 2021, soit une hausse de 21.144 milliers € (+10,62%).

La majorité de ces subsides correspond, conformément au schéma de comptabilisation spécifiquement prévu par le plan comptable de l'eau, à la partie financée par les clients dans le cadre d'extensions du réseau et de la pose de nouveaux raccordements. Le solde est relatif aux subsides octroyés par le Gouvernement wallon et la SPGE.

Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2021, les **provisions** s'élèvent à 16.176 milliers € alors qu'en 2020 le montant était de 23.519 milliers €.

La provision pour autres risques et charges d'un montant de 4.138 milliers € constituée au 31/12/2020 pour faire face à une indemnité de rupture conventionnelle a été utilisée pour 4.000 milliers € et reprise pour 138 milliers €.

Suite aux événements climatiques survenus durant l'exercice 2021, l'utilisation de la provision intempéries a été requise pour un montant de 326 milliers €. Cette provision a également été dotée à concurrence de 703 milliers € suite à la révision de la règle d'évaluation y relative amenant une charge supplémentaire 403 milliers €.

La provision constituée en 2018 et 2019 en matière de ressources humaines pour couvrir la reconversion et le coût de reclassement d'une partie du personnel est en diminution de 1.529 milliers €.

La provision d'un montant de 5.250 milliers € constituée en 2019 pour couvrir l'impact de la crise COVID-19 et notamment celui relatif à la mise en place d'un mécanisme de soutien spécifique au paiement de la facture d'eau pour les personnes impactées économiquement par la crise du COVID-19 et celui relatif à des retards de paiement et des créances irrécouvrables a été utilisée pour 1.575 milliers € dans le respect de la règle d'évaluation prévue pour les dotations aux réductions de valeur sur créances commerciales, à savoir 30% la première année.

Dettes à plus d'un an

Les **dettes financières long terme** enregistrent une diminution par rapport à l'exercice précédent de 26.194 milliers € (-6,20%).

La société n'a souscrit aucun emprunt au cours de l'exercice écoulé.

Par contre, le solde restant dû de l'en-cours a diminué de 21.374 milliers € suite aux remboursements en capital de l'année.

Une émission obligataire (MTN) de 5.000 milliers € viendra à échéance en 2022 ce qui a impliqué le transfert de cette somme vers les dettes à court terme.

Le recours au financement devrait toutefois s'accélérer durant les 5 prochaines années de manière à couvrir la hausse programmée des dépenses liées au Schéma Directeur de Production.

Dettes à un an au plus

Les **dettes à plus d'un an échéant dans l'année** enregistrent une baisse par rapport à l'exercice précédent de 878 milliers €.

En fin d'exercice, la société a procédé à la restructuration de deux emprunts Belfius de type 20/10. À l'échéance des 20 ans (fin 2021), la société pouvait faire le choix de rembourser la banque mais elle a choisi de prolonger sur 10 ans à des conditions plus avantageuses. Un montant de 5.041 milliers € a donc été transféré dans les dettes à long terme sachant que le mouvement inverse avait été effectué fin 2020.

La différence provient de la diminution du solde restant dû des emprunts et donc du montant global à rembourser aux banques ainsi que de l'échéance finale d'un emprunt BNPPF en 2021.

Les **dettes financières**, inexistantes en 2020, s'établissent à 5.000 milliers € suite à l'achat de billets de trésorerie.

Les **dettes commerciales** diminuent de 93.054 milliers € (-51%) par rapport à l'exercice précédent. Cela est essentiellement dû aux nouvelles modalités de facturation de la SPGE.

Les **dettes fiscales, salariales & sociales** enregistrent une augmentation de 34.516 milliers € au 31/12/2021 due à la comptabilisation d'un versement à effectuer de 40.000 milliers € relatif à l'assurance pensions.

Les comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif reprennent, d'une part, **les charges à imputer** pour un total de 1.735 milliers € soit les différentes charges financières relatives à l'exercice 2021 pour lesquelles les extraits bancaires ne sont pas encore comptabilisés à la clôture de l'exercice et, d'autre part, les **produits à reporter** pour un total de 14.988 milliers € se répartissant de la manière suivante :

- CVA régularisation et étalement des 2 % d'irrécupérables : 12.589 milliers €
- Subsidés à recevoir : International 1.316 milliers €
 - Qualité d'eau 543 milliers €
 - Divers 540 milliers €

1.2. COMPTE DE RÉSULTATS

Montants en milliers € (hors assainissement)	Variation 12/2021 - 12/2020			
	31/12/2021	31/12/2020	Montant	%
Produits d'exploitation récurrents	377.236	375.729	1.507	0,40%
Produits d'exploitation non récurrents	3.111	711	2.400	337,42%
Charges d'exploitation récurrentes	-369.554	-366.032	-3.522	0,96%
Charges d'exploitation non récurrentes	-45.023	-580	-44.443	7668,70%
Résultat d'exploitation	-34.229	9.829	-44.058	-448,25%
Produits financiers récurrents	9.861	8.377	1.484	17,71%
Charges financières récurrentes	-8.770	-9.158	388	-4,23%
Résultat financier	1.091	-781	1.872	-239,68%
Charges fiscales de l'exercice	-1.310	-8.838	7.528	-85,17%
Résultat net	-34.449	210	-34.659	-16.522,35%

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le **résultat d'exploitation** au 31 décembre 2021 est une perte de 34.229 milliers € alors que la situation 2020 dégagait un bénéfice d'exploitation de 9.829 milliers €.

Produits d'exploitation

Le **chiffre d'affaires et la variation des en-cours**, hors assainissement est en baisse de 3.192 milliers € (-0,99%) pour s'établir à 319.915 milliers € au 31 décembre 2021.

Les ventes d'eau à De Watergroep ont diminué de 1.916 milliers €.

Suite aux inondations de juillet 2021, des mesures sociales ont été prises à l'égard des clients sinistrés et s'élèvent à 1.759 milliers €.

En application de la loi comptable et du principe de réalité économique, le chiffre d'affaires d'un exercice doit être calculé sur base des volumes fournis physiquement sur la même période. Or le cycle de facturation des consommations CVD s'étalant sur deux années, le chiffre d'affaires annuel comprend donc une estimation des volumes livrés sur l'exercice qui seront facturés l'exercice suivant, soit un montant de 106.446 milliers €. La méthode d'estimation des produits annuels est basée sur des données historiques de facturation. Elle tient compte de la moyenne pondérée des trois dernières années de facturation annuelle.

Par ailleurs, le mode de calcul d'estimation des consommations soumises au CVD a été affiné et prend en compte également une estimation des régularisations des consommations 2021 qui seront enregistrées au cours des années N+2 et suivantes. L'estimation actuelle des notes de crédit à établir s'élève à 2.022 milliers € pour l'année 2021

La **production immobilisée** est en hausse de 3.732 milliers € (+13,94%).

Cette rubrique est constituée des sorties magasins, des prestations du personnel SWDE et des surcharges stocks et frais généraux appliqués sur les prestations réalisées en régie ou via sous-traitance externe en matière d'immobilisations. Cet auto-investissement, qui constitue un produit d'exploitation, est porté à l'actif du bilan et neutralise les charges d'exploitation afférentes.

La production immobilisée avait été impactée en 2020 par la crise COVID. En 2021, les prestations de notre personnel augmentent de 829 milliers €, des sorties de pièces surcharges comprises pour 326 milliers € et des frais généraux pour 2.577 milliers €.

Les **autres produits d'exploitation** sont en hausse de 967 milliers € (+3,74%), pour s'établir à 26.818 milliers €.

La rémunération perception CVA diminue de 549 milliers €. Au 31/12/2020, le taux d'irrecouvrabilité « eau » était supérieur à 3%, ce qui a influencé à la baisse le tarif variable appliqué pour le calcul de l'indemnité perception CVA versée par la SPGE.

La prise en compte de l'étalement des 2% d'irrecouvrables pour le CVA est en hausse de 777 milliers €. Pour le CVA 2020 (N-1), la SPGE a pris une mesure exceptionnelle suite à la pandémie. Le taux réel d'irrecouvrables de 3,06% a été pris en compte au lieu du taux de 2% conventionnel.

Les facturations pour la location d'emplacement d'antennes de mobilophonies, ainsi que pour l'accès à ces lieux augmentent à concurrence de 466 milliers €.

Les exonérations du précompte professionnel sur les travaux immobiliers en équipe augmentent de 467 milliers €. Le taux de récupération est porté à 18%. En 2018, il était de 3% et en 2019 de 6%.

La valorisation de la production propre d'électricité sous forme de certificats verts a diminué de 327 milliers € ainsi que les subsides d'exploitation (non liés au travaux) ont augmenté à concurrence de 121 milliers €.

Les **produits d'exploitation non récurrents** se chiffrent à 3.111 milliers € au 31 décembre 2021.

Ils se composent principalement d'amendes dues par les fournisseurs (391 milliers €), d'un nettoyage de certains comptes clients (254 milliers €), de la régularisation pour les carrières d'Antoing (651 milliers €) ainsi que de la double prise en charge des taxes liées à l'IEG pour 642 milliers €.

À cela s'ajoutent les plus-values réalisées (1.170 milliers €), notamment lors de la vente des bâtiments de Namur et d'Andenne.

Charges d'exploitation

Les **approvisionnements et marchandises** s'élèvent à 48.593 milliers € au 31 décembre 2021 par rapport à 46.760 milliers € au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 1.834 milliers € (+ 3,92 %).

Celle-ci provient essentiellement de la sous-traitance d'exploitation. Elle se chiffre à 2.100 milliers €. Les interventions ont augmenté et le coût moyen est plus élevé.

De plus, l'application du nouveau décret « *Walterre* » relatif à l'évacuation et aux traitements des terres entraîne une nouvelle charge de sous-traitance d'exploitation de 365 milliers €.

Les **services et biens divers** hors assainissement s'élèvent pour l'exercice 2021 à 72.516 milliers € contre 70.151 milliers € pour l'exercice 2020, soit une hausse de 2.365 milliers € (+ 3,37%).

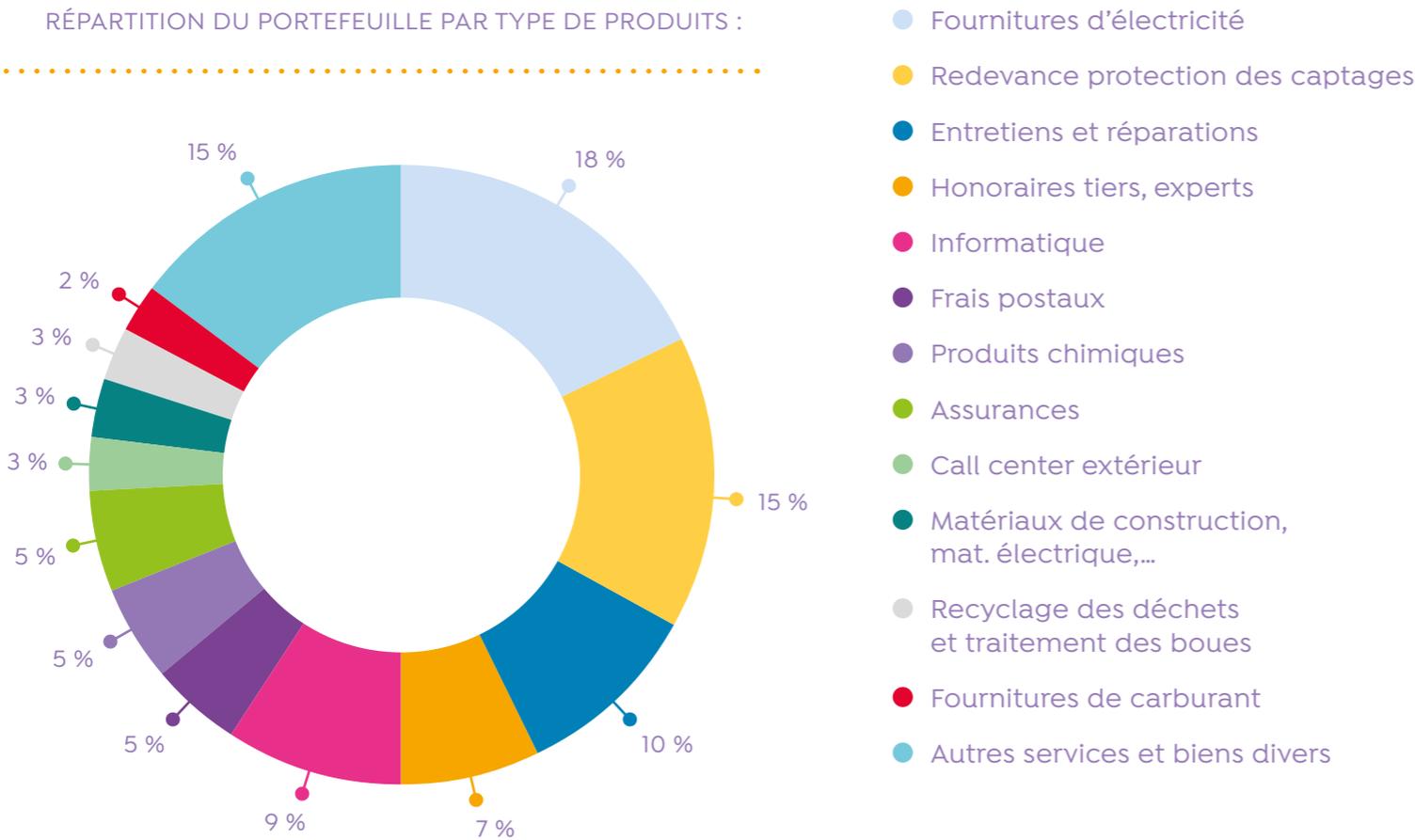
Les charges locatives de licences informatiques sont en hausse de 972 milliers € suite à la décision de remplacer les achats de licences, auparavant immobilisées, par leur location.

La téléphonie est en hausse de 637 milliers € suite au déploiement de lignes ADSL en lieu et place des lignes fixes existantes.

La hausse des services et biens divers s'explique également par les augmentations des produits chimiques (232 milliers €) et du traitement des boues (341 milliers €).

Le total de cette rubrique se répartit comme suit :

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR TYPE DE PRODUITS :



Les **rémunérations et charges salariales** s'établissent à 115.093 milliers € contre 113.513 milliers € en 2020, soit une hausse de 1.580 milliers € (+ 1,39%). Celle-ci est essentiellement due à l'indexation des salaires en avril 2020 et octobre 2021 et représente un montant de 1.067 milliers €.

Les primes diverses (télétravail, manager temporaire, bilinguisme) augmentent de 120 milliers €.

La variation de 4.921 milliers € sur les **autres charges d'exploitation** s'explique principalement par l'augmentation des moins-values réalisées sur les créances commerciales (6.712 milliers €), le reclassement des frais de fonctionnement de la Business Unit IEG en sous-traitance (- 884 milliers €) et la diminution de la taxe de contribution de prélèvement d'eau (701 milliers €).

Les **charges d'exploitation non récurrentes** s'élèvent à 45.023 milliers €. Elles résultent essentiellement de la prise en charge de 42.900 € destiné à l'assurance pensions du personnel statutaire. Le solde se compose d'amortissements et réductions de valeur actées suite aux inondations de juillet 2021 pour un montant de 640 milliers €, de la prise en charge des frais liés à la régularisation TVA pour un montant

de 217 milliers €, de 853 milliers € concernant les carrières d'Antoing ainsi que 304 milliers € pour les certificats verts. Le montant restant est constitué de pénalités, amendes et charges diverses.

RÉSULTAT FINANCIER

Les **produits financiers (hors subsides en capital)** enregistrent une hausse de 604 milliers € (+ 49,92%) par rapport à l'exercice précédent pour se fixer à 1.815 milliers €.

La performance de la bourse en 2021 et la liquidation du portefeuille en fin d'exercice ont permis de dégager une plus-value sur nos placements en fonds mixtes de 790 milliers €.

Le montant relatif à la comptabilisation en **produits financiers des subsides en capitaux**, est en progression de 880 milliers € (+ 12,27%) pour atteindre 8.046 milliers €.

Le niveau des **charges financières** atteint 8.770 milliers €, une diminution de 388 milliers € (-4,23%) par rapport à 2020. Aucun nouveau financement n'est intervenu en 2021 et le solde restant dû des emprunts est moindre (-339 milliers €).

CHARGES FISCALES DE L'EXERCICE

Les **impôts sur le résultat** passent de 8.838 milliers € en 2020 à 1.310 milliers € en 2021.

Suite à un contrôle de l'administration fiscale durant l'année 2020, la société a subi un redressement fiscal pour les revenus 2017 et 2018. L'administration fiscale a considéré que la SWDE ne pouvait pas se classer dans une des trois catégories de personnes soumises à l'impôt des personnes morales et que par conséquent, la SWDE était soumise à l'impôt des sociétés. La charge fiscale comptabilisée en 2020 pour les revenus 2017 et 2018 s'élève à 6.753 milliers €. À ce montant, il convient d'ajouter une régularisation de 1.427 milliers € pour les revenus 2019.

Suite au cavalier budgétaire du décret du 17 décembre 2020 contenant son budget général des dépenses pour l'année 2021, la Région Wallonne n'autorise plus la SWDE à distribuer des dividendes.

En conséquence, la SWDE est soumise à l'IPM, 3^e catégorie et ce dès l'exercice d'imposition 2021 revenus 2020.

L'estimation de la charge fiscale de l'exercice d'imposition 2022 revenus 2021 est de 829 milliers €.

Un supplément d'impôt estimé de 296 milliers € pour l'exercice d'imposition 2021 revenus 2020 a été enregistré sur **base de l'avertissement** extrait de rôle reçu le 11/02/2022.

Le solde concerne le précompte mobilier pour un montant de 185 milliers €.

2. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

13

Le Gouvernement wallon, dans sa décision du 17 décembre 2015, a chargé la SWDE de consolider ses réserves afin de couvrir à concurrence de 100% ses engagements de financement minimum légal tels que prévus en assurance de groupe.

Le 18 décembre 2015, le Conseil d'administration a matérialisé la demande du Gouvernement wallon de consolider la situation financière du régime de pensions par le versement, en 2016, d'une prime unique de 66 millions €. À l'époque, il a été décidé d'étaler sur 20 ans la prise en charge de cette prime, soit une charge annuelle de 3.300 milliers €. Après analyses et confirmation d'interprétation auprès de la FSMA, il s'avère que cet engagement de 66 millions € était une insuffisance de financement d'engagements passés et aurait dû être pris en charge en une fois et non de manière étalée.

Au 31 décembre 2021, il a donc été décidé de cesser cette prise en charge étalée et de prendre en charge, sur l'exercice 2021, le montant restant de cet engagement, à savoir 42.900 milliers €.

Durant l'année 2021, la SWDE a procédé à l'actualisation des projections des engagements de pensions. Au 31 décembre 2021, la SWDE respecte les engagements de financement minimum légal tels que prévus en assurance de groupe. Toutefois, les études ont montré que la SWDE serait confrontée à une insuffisance de réserves par rapport au financement minimum légal dès 2035. Le Conseil d'administration, en sa séance du 3 décembre 2021, a décidé de verser 40.000 milliers € à l'assurance pensions afin de consolider les réserves et permettre de diminuer le financement futur des pensions du personnel statutaire de la SWDE.

Sur le plan fiscal, un certain nombre d'hypothèses ont été prises par la SWDE tant en ce qui concerne les redressements fiscaux que le remboursement des actionnaires. Il subsiste des incertitudes sur la qualification fiscale de la SWDE étant donné que le retour à l'IPM est subordonné à l'adaptation permanente du Code de l'eau et des statuts en ce qui concerne l'interdiction de distribution de dividende.

3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En sa séance du 1^{er} avril 2022, le Conseil d'administration a approuvé l'étalement sur 13 ans de la prise en charge, à compter de 2022, du versement de 40.000 milliers €, soit une charge annuelle de 3 millions €.

Une demande de crédit est actuellement en cours auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) de 250.000 milliers € afin de couvrir le programme d'investissement estimés à 500.000 milliers € pour les années 2022 à 2026 et notamment le déploiement du Schéma Directeur.

Une autre demande de crédit pour un montant de 40 millions € est également en cours auprès des banques belges pour financer le versement de 40 millions € à l'assurance pensions.

Les événements survenus en 2022 en Ukraine et les sanctions prises envers la Russie et la Biélorussie n'impactent pas la SWDE puisque nous n'avons aucuns échanges commerciaux directs avec ces pays. Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer ses conséquences sur l'énergie et certaines matières premières qui pourraient se refléter dans nos achats avec une incidence sur les comptes d'exploitation futurs.

4. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Comme par le passé, la Société, en 2021, a maintenu ses efforts de recherche et développement dans les matières de la gestion à distance, de la qualité de l'eau et des techniques de potabilisation.

5. EXISTENCE DE SUCCURSALES

La SWDE ne dispose pas de succursales au sens de l'article 3 : 6 5° du CSA.

6. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Néant.

7. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La SWDE utilise des instruments de couverture de taux d'intérêt pour réduire son exposition aux risques de taux et pour optimiser la structure de ses dettes.

8. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Nous n'avons pas identifié de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société.

Fait à Verviers, le 1^{er} avril 2022

Madame Aurore TOURNEUR

Présidente du Conseil d'administration

Bilan et compte de résultats

au 31 décembre 2021

2



1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF

Variation 12/2021 - 12/2020

ACTIF (montants en milliers €)	31/12/2021	31/12/2020	Montant	%
ACTIFS IMMOBILISES	1.774.115	1.724.283	49.833	2,89%
Frais d'établissement	0	0	0	0,00%
Immobilisations incorporelles	7.734	6.889	845	12,27%
Immobilisations corporelles	1.756.284	1.709.091	47.193	2,76%
Terrains et constructions	257.901	254.133	3.768	1,48%
Installations, machines et outillage	1.354.496	1.319.298	35.198	2,67%
Mobilier et matériel roulant	10.408	11.082	-674	-6,08%
Location-financement et droits similaires	0	0	0	0,00%
Autres immobilisations corporelles	256	269	-13	-5,00%
Immobilisations en cours et acomptes versés	133.224	124.309	8.915	-7,17%
Immobilisations financières	10.098	8.303	1.795	21,61%
ACTIFS CIRCULANTS	259.924	444.648	-184.725	-41,54%
Créances à plus d'un an	22.120	19.571	2.549	13,02%
Stocks et commandes en cours d'exécution	10.992	10.591	401	3,78%
A. Stocks	4.184	3.796	389	10,24%
B. Commandes en cours d'exécution	6.808	6.796	12	0,18%
Créances à un an au plus	50.794	62.946	-12.152	-19,31%
A. Créances commerciales	29.532	43.007	-13.475	-31,33%
B. Autres créances	21.262	19.939	1.323	6,64%
Placements de trésorerie	18.000	50.571	-32.571	-64,41%
Valeurs disponibles	46.443	182.593	-136.150	-74,56%
Comptes de régularisation	111.576	118.376	-6.801	-5,74%
TOTAL DE L'ACTIF	2.034.039	2.168.931	-134.892	-6,22%

PASSIF

Variation 12/2021 - 12/2020

17

PASSIF (montants en milliers €)	31/12/2021	31/12/2020	Montant	%
CAPITAUX PROPRES	1.387.462	1.440.767	-53.305	-3,70%
Primes d'émission	1.107.865	1.147.865	-40.000	-3,48%
Plus-values de réévaluation	21.221	22.282	-1.061	-4,76%
Réserves	38.106	71.493	-33.388	-46,70%
Réserve légale	0	0	0	0,00%
Réserves indisponibles	28.304	28.304	0	0,00%
Réserves immunisées	0	0	0	0,00%
Réserves disponibles	9.801	43.189	-33.388	-77,31%
Résultat à reporter	0	0	0	-100,00%
Subsides en capital	220.271	199.127	21.144	10,62%
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	16.176	23.519	-7.343	-31,22%
Provisions pour risques et charges	16.176	23.519	-7.343	-31,22%
Impôts différés	0	0	0	0,00%
DETTES	630.401	704.644	-74.243	-10,54%
Dettes à plus d'un an	396.523	422.717	-26.194	-6,20%
Dettes financières	390.150	415.467	-25.317	-6,09%
Dettes commerciales	6.144	7.201	-1.057	-14,68%
Acomptes reçus sur commandes	70	50	20	39,56%
Autres dettes	160	0	160	0,00%
Dettes à un an au plus	217.155	268.438	-51.283	-19,10%
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	32.494	33.371	-878	-2,63%
Dettes financières	5.000	0	5.000	0,00%
Dettes commerciales	90.998	184.052	-93.054	-50,56%
Acomptes reçus sur commandes	8.717	7.929	788	9,94%
Dettes fiscales, salariales et sociales	69.186	34.670	34.516	99,55%
Autres dettes	10.760	8.416	2.344	27,85%
Comptes de régularisation	16.723	13.489	3.234	23,98%
TOTAL DU PASSIF	2.034.039	2.168.931	-134.892	-6,22%

2. COMPTE DE RÉSULTATS

18

Montants en milliers € (hors assainissement)	Variation 12/2021 - 12/2020			
	31/12/21	31/12/20	Montant	%
Chiffre d'affaires et variation des en-cours	319.915	323.110	-3.192	-0,99%
Production immobilisée	30.504	26.771	3.732	13,94%
Autres produits d'exploitation	26.818	25.848	967	3,74%
Produits d'exploitation non récurrents	3.111	711	2.400	337,42%
Produits d'exploitation	380.347	376.440	3.907	1,04%
Approvisionnements et marchandises	-48.593	-46.760	-1.834	3,92%
Services et biens divers	-72.516	-70.151	-2.365	3,37%
Rémunérations, charges sociales et pensions	-115.093	-113.513	-1.580	1,39%
Amortissements	-104.167	-102.671	-1.496	1,46%
Recouvrement créances commerciales	-15.522	-16.888	1.366	-8,09%
Provisions	3.343	2.995	348	11,63%
Autres charges d'exploitation	-17.006	-19.045	2.039	-10,71%
Charges d'exploitation non récurrentes	-45.023	-580	-44.443	7668,70%
Charges d'exploitation	-414.576	-366.611	-47.965	13,08%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-34.229	9.829	-44.058	-448,25%
Produits financiers récurrents	9.861	8.377	1.484	17,71%
Charges financières récurrentes	-8.770	-9.158	388	-4,23%
RÉSULTAT FINANCIER	1.091	-781	1.872	-239,68%
Charges fiscales de l'exercice	-1.310	-8.838	7.528	-85,17%
RÉSULTAT NET	-34.449	210	-34.659	-16.522,35%

3. AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	31/12/2021	31/12/2020
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-34.449	210
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-34.449	210
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	0	0
Prélèvements sur les capitaux propres	34.449	0
sur les réserves	34.449	0
Affectations aux capitaux propres	0	210
à la réserve légale	0	0
aux autres réserves	0	210
Bénéfice (Perte) à reporter	0	0
Bénéfice à distribuer	0	0
Rétribution des actionnaires	0	0

Bilan social

3



1. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Total	1.Hommes	2.Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	1203,58	977,50	226,08
Temps partiel	199,75	93,58	106,17
Total en équivalents temps plein (ETP)	1339,69	1037,83	301,86
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	1.604.256,87	1.314.558,31	289.698,56
Temps partiel	254.746,13	123.956,08	130.790,05
Total	1.859.003,00	1.438.514,39	420.488,61
Frais de personnel			
Temps plein	72.118.284,78	59.159.499,60	12.958.785,18
Temps partiel	11.682.160,16	5.668.810,02	6.013.350,13
Total	83.800.444,94	64.828.309,62	18.972.135,32
Montant des avantages accordés en sus du salaire	220.194,84	168.061,89	52.132,95
Au cours de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1.335,75	1.038,02	297,73
Nombre d'heures effectivement prestées	1.805.304,23	1.388.864,46	416.439,77
Frais de personnel	82.312.142,09	63.876.036,72	18.436.105,37
Montant des avantages accordés en sus du salaire	217.985,61	166.620,32	51.365,29

A la date de clôture de l'exercice (31.12.2021)	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	1.205	193	1.339,84
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	1.179	188	1.311,92
Contrat à durée déterminée	26	5	27,92
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	981	88	1.039,26
de niveau primaire	489	44	518,15
de niveau secondaire	305	28	323,5
de niveau supérieur non universitaire	99	5	102,1
de niveau universitaire	88	11	95,51
Femmes	224	105	300,58
de niveau primaire	25	20	38,55
de niveau secondaire	121	57	163,8
de niveau supérieur non universitaire	39	17	51,93
de niveau universitaire	39	11	46,3
Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	127	22	141,81
Employés	598	112	678,23
Ouvriers	480	59	519,8
Autres	0	0	0

2. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	0	0
Nombre d'heures effectivement prestées	0	0
Frais pour l'entreprise	0	0

3. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

23

ENTRÉES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	73	3	73,49
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	51	0	51
Contrat à durée déterminée	21	3	21,49
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	1	0	1
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	76	8	79,38
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	67	6	70
Contrat à durée déterminée	8	2	8,38
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	1	0	1
Par motif de fin de contrat			
Pension	42	4	44,2
Chômage avec complément d'entreprise	0	0	0
Licenciement	7	1	7,8
Autre motif	27	3	27,38
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0

4. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	953	279
Nombre d'heures de formation suivies	28.869,65	7.651,85
Coût net pour l'entreprise	1.423.231,05	418.516,11
dont coût brut directement lié aux formations	1.423.231,05	418.516,11
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	0

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	296	106
Nombre d'heures de formation suivies	2.042,35	713,75
Coût net pour l'entreprise	107.922,62	39.281,16

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	0	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	0
Coût net pour l'entreprise	0	0

Règles d'évaluation

4



Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les taux d'amortissements linéaires suivants sont appliqués pour les 12 mois de l'exercice (sans considération de leur date d'acquisition) :

→ Immobilisations incorporelles 20 %

Depuis 2016, conformément à l'arrêté royal du 18 décembre 2015, les frais de recherche ne sont plus immobilisés. Les frais de recherche immobilisés antérieurement au 1^{er} janvier 2016 continuent à être amortis suivant les règles d'évaluation déjà en vigueur.

Les certificats verts octroyés par la CWaPE à la SWDE pour la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles et sont valorisés au prix minimum garanti par la loi ou au prix fixé par tout autre intermédiaire.

Les cessions de certificats verts s'opèrent en fonction de la date de péremption (sortie en premier lieu des avoirs les plus anciens).

Il n'y a aucun amortissement pratiqué sur les certificats verts.

→ Immobilisations corporelles

Les réseaux sont repris à leur valeur conventionnelle tenant compte de leur vétusté.

Ils sont amortis, dès l'année de leur acquisition par la SWDE, comme tout bien neuf, suivant les règles d'évaluations attachées à la catégorie d'immobilisé à laquelle ils appartiennent.

Terrains

Les acquisitions d'emprises et leurs frais accessoires sont comptabilisés sous cette rubrique depuis l'exercice 2015. Aucun amortissement n'est pratiqué.

Constructions

> Bâtiments technico-administratifs

Antérieurs à 1987	5 %
De 1987 à 1997	3,33 % (dégressif)
De 1997 à 2006	3,33 %
Depuis 2006	3,33 %

> Bâtiments de production

Antérieurs à 1987	5 %
De 1987 à 1997	3,33 % (dégressif)
De 1997 à 2006	3,33 %
De 2006 à 2014	5 %
Depuis 2014	3,33 %

Les améliorations durables, d'un montant global inférieur à 20.000 € ou d'un montant global supérieur à 20.000 € mais constituées d'un nombre important de postes divers de faibles valeurs unitaires, apportées aux bâtiments administratifs, de production et des centres d'exploitation sont immobilisées et amorties au taux de 10% l'an à partir de l'exercice comptable 2018.

Installations, machines et outillage

> Canalisations

Antérieurs à 1987	3,33 %
De 1987 à 1997	2 % (dégressif)
De 1997 à 2006	2 %
De 2006 à 2014	3,33 %
Depuis 2014	2 %

> Equipements électromécaniques et Appareillages

Antérieurs à 1987	10 %
De 1994 à 1997	10 % (dégressif)
De 1997 à 2006	10 %
De 2006 à 2014	10 %
Depuis 2014	6,67 %

> Remplacements raccordements

Avant 2006	10 %
De 2006 à 2014	5 %
Depuis 2014	3,33 %

> Remplacements compteurs

Avant 2006	10 %
De 2006 à 2014	12,5 %
Depuis 2014	6,25 %

> Télégestion

10 %

> Outillage

20 %

Laboratoire	14,29 ou 20 %
Radio	10 %

Mobilier, vélo électrique et matériel roulant

> Matériel informatique

25 %

> Mobilier et matériel de bureau

10 %

> Matériel roulant neuf

Voitures, camionnettes	20 %
Camions	10 %
Vélos électriques	25 %
Mini-pelles	20 %
Mini-pelles (à partir de 2015)	10 %
Excavatrices et engins lourds de chantier	10 %

> Matériel roulant d'occasion

Le taux de base pratiqué (converti en années) pour le matériel roulant neuf est augmenté du nombre d'années qui sont écoulées depuis la date de la première mise en service du matériel roulant. Pour déterminer celle-ci, on se base sur le certificat d'immatriculation ou, à défaut, tout document comptable du vendeur.

Les travaux sur raccordements

Depuis 2010, les travaux (principalement d'installation) sur raccordements, compteurs et appareillages y liés font l'objet d'une facturation envers la clientèle et sont activés sous la rubrique des immobilisations corporelles.

Ces immobilisés sont valorisés à leur prix de revient augmenté des frais généraux de 15% sur les sorties de stock et de 12,25 % sur l'ensemble des coûts. En contrepartie, le produit de la facturation fait l'objet de l'enregistrement d'un subside à due concurrence au passif du bilan.

Les taux d'amortissement calculés sur ces travaux facturés sont identiques à ceux pratiqués pour le remplacement de raccordements, de compteurs et d'appareillages depuis 2006. À partir du 1^{er} janvier 2014, les durées d'amortissement des travaux de remplacements de raccordements, de compteurs et d'appareillages sont modifiées. Lors de l'immobilisation de ces travaux, les taux d'amortissement changent pour respecter les nouvelles règles d'évaluation.

Les travaux d'extension de réseau de distribution d'eau apportés par des tiers à titre gratuit

Depuis l'exercice 2011, les travaux d'extension de réseaux réalisés par des tiers avec apport à titre gratuit à la SWDE, dans le respect des obligations imposées par le décret du 12 février 2004 (relatif à la tarification et aux conditions générales de distribution publique de l'eau en Wallonie) sont immobilisés pour le montant du devis SWDE, hors frais généraux et incluant le coût des terrassements.

Le montant de l'apport doit être considéré comme un subside et enregistré comme tel au passif du bilan. Les taux d'amortissement calculés sur ces subsides sont identiques à ceux pratiqués pour les immobilisations correspondantes.

Frais d'études et de surveillance

Ces deux types de frais sont imputés directement sur le compte d'exploitation de l'exercice concerné. En contrepartie, en cas de réalisation de travaux, des frais généraux de 0 à 12,25% sont calculés sur le coût d'acquisition réel du bien et sont portés en immobilisations corporelles (via la technique comptable de la production immobilisée).

Depuis 2015, les études et les frais de surveillance externalisés liés aux travaux contribuant à la pérennisation de l'alimentation en eau (Schéma régional des ressources en eau) sont immobilisés (sans surcharge complémentaire) comme coût accessoire des immobilisations corporelles auxquels ils ont contribué.

Réparation de fuites découvertes suite à une recherche planifiée par les cellules RF

À dater de l'exercice 2017, les réparations de conduites, appareillages et raccordements liées à une recherche de fuite planifiée sont immobilisées et amorties de manière linéaire sur une durée de 10 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Les entrées et les sorties de stocks sont réalisées selon la méthode du prix moyen pondéré.

La nouvelle méthode portant sur les réductions de valeur tient compte du taux de rotation de chaque type de stock (pièces de distribution, pièces de production, matériel électrique, petits compteurs, grands compteurs et divers). Par contre, pour le type de stock « *masse d'habillement* », qui fait partie du stock de la Société depuis l'exercice 2010, aucune réduction de valeur ne doit être appliquée.

La période du calcul du taux de rotation est de 1 an pour tous les articles mis à part pour les articles de production qui subissent moins de rotation et qui est portée à 5 ans.

Le taux de rotation est le résultat des quantités consommées divisé par le stock moyen.

Réduction de valeur pour les pièces de production et les petits compteurs

Taux de rotation	Taux réduction de valeur
entre 99 et 51	15%
entre 50 et 01	30%
inférieur à 01	45%

Réductions de valeur pour tous les autres types de stock

Taux de rotation	Taux réduction de valeur
entre 99 et 51	25%
entre 50 et 01	50%
inférieur à 01	75%

La possibilité d'exclure les nouveaux articles créés durant les deux dernières années a été choisie afin de ne pas réduire la valeur des nouvelles pièces qui n'ont pas encore été consommées.

Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont valorisées au prix de revient augmenté de frais généraux forfaitaires (0 % à 12,25 %).

Factures à émettre dans le cadre de l'annualisation des produits sur vente d'eau

Une décote sur les montants estimés des consommations soumises au CVD est annuellement appliquée depuis l'exercice 2010.

Depuis 2015, le pourcentage de décote est calculé en établissant la moyenne arithmétique des décotes qui auraient dû être enregistrées sur les 4 derniers exercices.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'estimation des produits annuels relatifs aux consommations soumises au CVD, aux redevances CVD et aux locations de compteurs se base sur des données historiques de facturation. L'estimation repose sur la moyenne pondérée des trois dernières années de facturation réelle.

Par ailleurs, le mode de calcul d'estimation des consommations soumises au CVD a été affiné et prend en compte également une estimation des régularisations des consommations de l'exercice qui seront enregistrées au cours des années N+2 et suivantes.

Créances douteuses

Pour les créances commerciales, les créances douteuses sont isolées des autres créances commerciales à un an au plus après 120 jours en tenant compte des montants inscrits au crédit des comptes clients.

Ces créances font l'objet d'une réduction de valeur déterminée sur la base forfaitaire en fonction de l'antériorité des créances ouvertes :

>	Au-delà d'un an	30 %
>	Au-delà de deux ans	75 %
>	Au-delà de trois ans	100 %

Placements de trésorerie

Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres.

Comptes de régularisation de l'actif

Ils comprennent :

- Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur.
- Les revenus, ou fractions de revenus qui sont à rattacher à l'exercice en cours mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant.

En sa séance du 29 septembre 2006, le Conseil d'administration a décidé :

- d'effectuer un paiement unique de 12.000 milliers € à l'assurance pension pour tenir compte de l'impact post-fusion provenant de l'intégration du personnel d'Aquasambre et de l'AIE dans les effectifs SWDE
- d'étaler (à partir du 1^{er} décembre 2006) la prise en charge de ce versement sur quinze ans, durée comprise entre l'âge moyen actuel du personnel Aquasambre et de l'âge attendu de prise de pension.

En sa séance du 18 décembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé d'effectuer, en 2016, le versement d'une prime unique de 66.000 milliers € à l'assurance pensions pour tenir compte de la décision de Gouvernement wallon du 17 décembre 2015 chargeant la SWDE de consolider ses réserves afin de couvrir au 31 décembre 2016, à concurrence de 100 %, ses engagements de financement minimum légal tels que prévus en assurance de groupe et de respecter le seuil minimum de 60 % pour les années ultérieures conformément au contrat de gestion.

En sa séance du 25 mars 2016, le Conseil d'Administration a approuvé l'étalement sur 20 ans de la prise en charge, à compter de 2015, de la prime unique de 66 millions € qui sera versée en 2016. Cette durée correspond à la différence entre l'âge moyen actuel du personnel et l'âge attendu de la prise de pension. Cet étalement est justifié par le fait que, en l'absence de ce versement unique, la Société aurait été tenue – en sus de l'augmentation récurrente de son taux de cotisation – de procéder annuellement à des versements complémentaires pour maintenir, à terme, les couvertures requises. La prime unique de 66.000 milliers € décidée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2015 et la prime exceptionnelle de 5.000 milliers € décidée par le Conseil d'administration du 25 novembre 2016 seront versées progressivement vers un fonds dédié en branche 23 suivant un calendrier d'investissements réparti sur les années 2018 et 2019.

Après analyses et confirmation d'interprétation auprès de la FSMA, il s'avère que cet engagement de 66 millions était une insuffisance de financement d'engagements passés et aurait dû être pris en charge en une fois et non de manière étalée. Au 31 décembre 2021, il a donc été décidé de cesser cette prise en charge étalée et de prendre en charge sur l'exercice 2021 le montant restant de cet engagement, à savoir 42.900 milliers €.

En sa séance du 3 décembre 2021, le Conseil d'administration a décidé d'effectuer, en 2022, le versement d'une prime unique de 40.000 milliers € à l'assurance pensions afin de consolider les réserves et permettre de diminuer le financement futur des pensions du personnel statutaire de la SWDE

En sa séance du 1^{er} avril 2022, le Conseil d'administration a approuvé l'étalement sur 13 ans de la prise en charge de la prime unique de 40.000 milliers € qui sera versée en 2022. Cet étalement est justifié par le fait que, en l'absence de ce versement unique, la société aurait été tenue – en sus de la dotation annuelle – de procéder annuellement à des versements complémentaires pour maintenir, à terme, les couvertures requises. L'adoption de la présente règle permet en conséquence d'assurer une meilleure corrélation entre charges et revenus en base annuelle grâce au lissage des charges et une adaptation progressive du tarif.

Les goodwills dégagés lors des fusions avec Aquasambre, l'IDEMLS et l'AIE ont été répartis dans les différentes rubriques d'immobilisés proportionnellement aux actifs apportés et amortis suivant les règles d'évaluation en vigueur à la SWDE. Au 31 décembre 2006, un amortissement annuel de 1.852 milliers € a été comptabilisé dans les comptes de la SWDE. Or, la fusion est intervenue au 1^{er} décembre 2006, une charge à reporter de 11/12^e de l'amortissement annuel a donc été comptabilisée au 31 décembre 2006 pour 1.697 milliers €. Ce montant sera pris en charge selon les échéances suivantes:

Année de la prise en charge	Montant à prendre en charge
2014	28.181,31 €
2016	7.028,51 €
2026	53.387,64 €
2036	1.608.667,32 €
	1.697.264,78 €

2. Passif

Subsides

Les subsides sont amortis au même rythme que les immobilisations y afférentes.

Pour les projets initiés à partir de 2008, l'intervention partielle ou totale que la SPGE réalise dans le cadre de la protection des captages et qui porte sur l'acquisition d'une immobilisation corporelle fait l'objet d'un enregistrement en subside. Cette intervention est amortie au même rythme que l'actif immobilisé correspondant.

Les montants payés par les tiers pour les dossiers de travaux d'extensions créés à partir de 2008 et pour les dossiers de raccordements encore en cours ou créés à partir de 2010 sont comptabilisés en subside. Cette intervention est amortie au même rythme que l'actif immobilisé correspondant.

Toutefois, lorsque le subside relatif à l'extension est inférieur au coût du travail, il est lié, en priorité, à la canalisation et amorti au même rythme que celle-ci.

Provision pour intempéries

La règle d'évaluation actuelle prévoit : Une provision pour intempéries est constituée pour se prémunir contre le risque lié aux intempéries. La valorisation est estimée sur une base statistique en fonction de la fréquence et de l'importance des dégâts occasionnés. Le montant nominal est adapté en fonction du montant moyen des utilisations des provisions sur les 10 dernières années de la survenance du dernier évènement climatique anormal. Ce montant est indexé annuellement conformément à la formule reprise ci-dessous et il sera revu lors de la prochaine survenance d'un évènement climatique anormal. Il y a lieu de revoir cette règle afin de se baser sur les coûts réels.

$$\frac{\text{Montant nominal calculé arrondi au millier} \times \text{indice santé décembre N}}{\text{Indice santé décembre de l'année d'un évènement climatique anormal}}$$

À partir du 1^{er} janvier 2021, une provision pour intempéries est constituée pour se prémunir contre le risque lié aux intempéries. La valorisation est estimée sur une base statistique en fonction de la fréquence et de l'importance des dégâts occasionnés. Le montant nominal est adapté en fonction du montant moyen des coûts engendrés sur les 10 dernières années de la survenance du dernier évènement climatique anormal. Ce montant est indexé annuellement conformément à la formule reprise ci-dessous et il sera revu lors de la prochaine survenance d'un évènement climatique anormal.

$$\frac{\text{Montant nominal calculé arrondi au millier} \times \text{indice santé décembre N}}{\text{Indice santé décembre de l'année d'un évènement climatique anormal}}$$

Provision pour personnel

Dans le cadre du plan stratégique de la SWDE et plus particulièrement de l'objectif de développement d'une nouvelle dynamique des ressources humaines, une provision est constituée afin de couvrir les charges probables relatives à la reconversion et au coût de reclassement d'une partie du personnel. Son montant est adapté annuellement afin de tenir compte des évolutions de la population concernée et des hypothèses (notamment économiques) sous-jacentes.

Provision Covid-19

Un arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux du 22 avril 2020 a modifié la partie réglementaire du Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'eau en permettant aux distributeurs d'eau de constituer une provision pour risques et charges sur l'exercice 2019 pour couvrir l'impact de la crise COVID-19.

La SWDE a constitué une provision de 5.250 milliers € sur l'exercice 2019.

La provision COVID 19 d'un montant de 5.250.000 € sera utilisée, sur 3 exercices comptables, au même rythme que la règle prévue pour les dotations aux réductions de valeur sur les créances commerciales à savoir : 30 % la première année, 75 % la seconde année et 100% la troisième année.

Acomptes vente d'eau et trop perçus clients

Depuis l'exercice 2010, les acomptes facturés relatifs à la vente d'eau, ne sont plus repris au passif du bilan mais en diminution de l'actif (créances commerciales).

A partir de l'exercice 2017, les montants créditeurs relatifs à des comptes clients « eau » dormants ne pouvant pas faire l'objet d'un rapprochement comptable et remontant à 5 ans et plus seront soldés et comptabilisés au compte de résultats au titre d'autres produits d'exploitation. La catégorie client « *Administrations publiques* » est exclue de ce traitement comptable.

Comptes de régularisation du passif

Ils comprennent :

- Les charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice ultérieur
- Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur
- Les produits forfaitaires obtenus de la SPGE en compensation des créances assainissement irrécouvrables. Ces revenus sont comptabilisés en produits d'exploitation au même rythme que les réductions de valeur actées sur les créances douteuses.

3. Droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés à l'annexe, par catégorie, pour la valeur nominale figurant au contrat ou à la convention ou à défaut pour leur valeur estimée.

Rapport de rémunération

5



Informations générales

Nom de l'organisme : **La Société wallonne des eaux**
 Nature juridique : **SC de droit public**
 Références légales : **Code de l'eau
(articles D.346 à D.391)**
 Ministre de tutelle : **Céline Tellier**
 Période de reporting : **2021**

Mme Géraldine DESILLE a démissionné de son mandat d'administrateur le 3 septembre 2021.

Par décision du Gouvernement wallon du 28 octobre 2021, Mme Valérie WARZEE-CAREVENNE a été désignée administratrice.

* M. Philippe DELCUVE ne peut percevoir de rémunération en application de l'article 15 bis 5° du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.

A. INFORMATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS PUBLICS

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Aurore TOURNEUR	Présidente	21 mars 2019	5 années	31.644,17 €
Thomas SALDEN	Vice-Président	21 mars 2019	5 années	26.139,96 €
Mireille FRANCOTTE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	7.526,14 €
Gonzague DELBAR	Administrateur	21 mars 2019	5 années	7.545,21 €
Philippe DELCUVE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €*
Luc VANSAINGELE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	8.481,21 €
Jean-Luc MEURICE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	8.481,21 €
Virginie DI NOTTE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	8.481,21 €
Marc LEJEUNE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	7.526,14 €
Carl LUKALU	Administrateur	21 mars 2019	5 années	8.481,21 €
Sophie DELETTRE	Administrateur	26 nov. 2020	5 années	7.526,14 €
Géraldine DESILLE	Administrateur	26 nov. 2020	3 sept. 2021	4.680,00 €
Christina DEWART	Administrateur	26 nov. 2020	5 années	8.481,21 €
Adrien DOLIMONT	Administrateur	26 nov. 2020	5 années	8.481,21 €
Valérie WARZEE-CAVERENNE	Administrateur	28 oct. 2021	5 années	1.910,14 €

COMITÉ D'AUDIT	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Aurore TOURNEUR	Présidente	21 mars 2019	5 années	0 €
Virginie DI NOTTE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Thomas SALDEN	Vice-Président	21 mars 2019	5 années	0 €
Sophie DELETTRE	Administrateur	26 nov. 2020	5 années	0 €

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Mireille FRANCOTTE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Jean-Luc MEURICE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Marc LEJEUNE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Carl LUKALU	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Géraldine DESILLE	Administrateur	26 nov. 2020	3 sept. 2021	0 €
Valérie WARZEE-CAREVENNE	Administrateur	28 oct. 2021	5 années	0 €

COMITÉ STRATÉGIQUE	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Aurore TOURNEUR	Présidente	21 mars 2019	5 années	0 €
Thomas SALDEN	Vice-Président	21 mars 2019	5 années	0 €
Gonzague DELBAR	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Philippe DELCUVE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Luc VANSAINGELE	Administrateur	21 mars 2019	5 années	0 €
Christina DEWART	Administrateur	26 nov. 2020	5 années	0 €
Adrien DOLIMONT	Administrateur	26 nov. 2020	5 années	0 €

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Titre	Fixe par an	Jeton par réunion (max. 1 jeton/jour)
Président	33.000 €	-
Vice-Président	25.000 €	-
Administrateur	-	900 €
Commissaire du Gouvernement	-	900 €
Membre du collège des commissaires aux comptes désigné par le Gouver- nement wallon	9.200 €	-

Ces montants ont été fixés par l'Assemblée générale du 29 mai 2018.

Ils sont indexés de la même manière que les rémunérations.

Les rémunérations fixes du Président et Vice-Président sont proratisées en fonction des présences aux réunions conformément au Décret relatif au statut de l'administrateur public.

Les réunions des Comités d'audit, de rémunérations et stratégique ne sont pas rémunérées.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

Aucun administrateur public ne détient de mandat dérivé rémunéré.

4. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	6	8	14
- dont administrateurs publics	6	8	14
- dont administrateurs non publics	0	0	0

5. Informations relatives à la participation aux réunions

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération	Comité stratégique
Aurore TOURNEUR	7/9	1/3	-	4/5
Thomas SALDEN	8/9	3/3	-	4/5
Mireille FRANCOTTE	8/9	-	3/3	-
Gonzague DELBAR	8/9	-	-	5/5
Philippe DELCUVE	8/9	-	-	5/5
Jean-Luc MEURICE	9/9	-	3/3	-
Luc VANSAINGELE	9/9	-	-	5/5
Virginie DI NOTTE	8/9	3/3	-	-
Marc LEJEUNE	8/9	-	3/3	-
Carl LUKALU	9/9	-	3/3	-
Sophie DELETTRE	8/9	3/3	-	-
Géraldine DESILLE	5/5	-	2/2	-
Christina DEWART	9/9	-	-	5/5
Adrien DOLIMONT	9/9	-	-	5/5
Valérie WARZEE-CAREVENNE	2/2	-	0/1	

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 9 reprises en 2021.
- Le Comité d'audit s'est réuni les 23 mars, 1^{er} juin et 26 octobre 2021.
- Le Comité stratégique s'est réuni les 28 janvier, 19 mars, 3 septembre, 28 septembre et 23 novembre 2021.
- Le Comité de rémunération s'est réuni les 30 mars, 7 juin et 2 décembre 2021.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) GESTIONNAIRE(S)

37

1. Informations relatives à la relation de travail

Comité de direction	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat Fct P : - Date AGW désignation - Date entrée en fonction
Eric VAN SEVENANT	Président	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019
Eric SMIT	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019
Philippe BOURY	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019
Isabelle JEURISSEN	membre	contrat	Convention D.370 Code de l'eau signée le 3 mai 2019 entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2019	AGW 21 mars 2019 Entrée en fonction 1 ^{er} juin 2019

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de reporting (montants en EUR).

	Eric Van Sevenant	Eric Smit	Philippe Boury	Isabelle Jeurissen
Rémunération de base	233.887,95 €	214.306,68 €	214.306,68 €	214.306,68 €
Rémunération variable (le cas échéant)	20.348,25 €	18.644,68 €	18.644,68 €	18.644,68 €
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	17.003,90 €	17.003,90 €	17.003,90 €	17.003,90 €
Total (rémunération brute annuelle)	271.240,10 €	249.955,26 €	249.955,26 €	249.955,26 €

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

Le Conseil d'administration fixe les composantes de la rémunération variable à allouer aux gestionnaires pour l'exercice 2021 :

- Une base commune à l'ensemble des bénéficiaires et intervenant à concurrence de 50% dans le calcul du montant promérité. Elle est calculée au prorata de l'évaluation globale du contrat de gestion pour l'année considérée.
- Une base individualisée intervenant pour les 50 autres % attribuée pour moitié, en fonction de l'évaluation des aptitudes managériales déployées au cours de l'année et pour l'autre moitié, en fonction du degré de réalisation des objectifs individuels fixés pour la même période.

4. Informations relatives aux indemnités de départ

Aucune indemnité de départ n'est établie en faveur des administrateurs et gestionnaires publics.

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle	Rémunération reversée à l'organisme ?
Eric VAN SEVENANT	- SFE	0 €	-
	- SPGE	0 €	-
Eric SMIT	- Aquawal	0 €	-
	- SFE	0 €	-
Philippe BOURY	- SPGE	0 €	-
	- NRB	10.835 €	OUI
Isabelle JEURISSEN	- Aquawal	0 €	-
	- SFE	0 €	-
	- SPGE	0 €	-

C. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) COMMISSAIRE(S) DU GOUVERNEMENT

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Renaud BAIWIR	22 septembre 2017	Indéterminée	8.481,21 €
Sébastien BERTRAND	22 septembre 2017	Indéterminée	5.635,07 €

MM. Jean-Marie BREBAN et François FONTAINE ont quitté leur poste d'observateur en juin 2021.

M. PALMANS a quitté son poste d'observateur en novembre 2021.

Mme Ingrid GABRIEL a été désignée observatrice en novembre 2021.

Les observateurs au Conseil d'administration ne sont pas rémunérés.

2. Informations relatives à la participation aux réunions

	Organe de gestion
Renaud BAIWIR	9/9
Sébastien BERTRAND	6/9

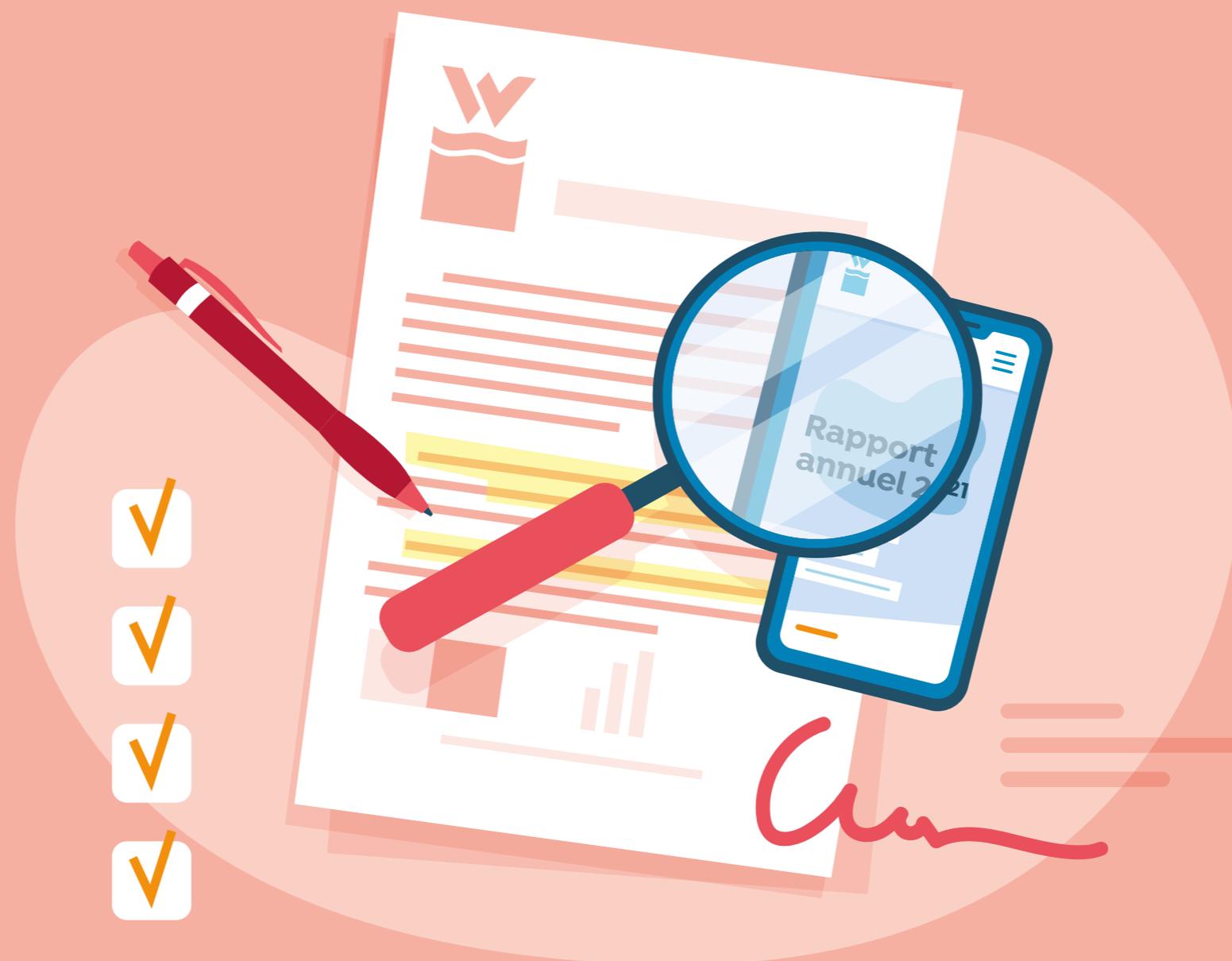
Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois en 2021.

Présence des observateurs :

- M. Alain PALMANS a participé à 1 réunion du CA
- M. François FONTAINE a participé à 1 réunion du CA
- M. Jean-Marie BREBAN a participé à 2 réunions du CA
- Mme Ingrid GABRIEL a participé à 2 réunions du CA

Rapport du Collège des commissaires

6





Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale de la SC Société wallonne des eaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Société wallonne des eaux (la « Société »), nous vous présentons le rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaires par l'assemblée générale du 28 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaires vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels de la SC Société wallonne des eaux durant six exercices consécutifs.

En vertu de l'article D.379 du Code de l'Eau, un membre du collège des commissaires est nommé par le Gouvernement. En sa séance du 4 mars 2021, le Gouvernement wallon a désigné M. Olivier Hubert, Conseiller à la Cour des comptes, comme membre du Collège des commissaires aux comptes de la Société wallonne des eaux à dater de la décharge de M. Pierre Rion par l'assemblée générale pour l'exercice social 2020. Son mandat arrivera à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2022.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, de la SC Société wallonne des eaux, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.034.039.032 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 34.448.766.

A notre avis, les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Besloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE0446.334.711-IBAN N° BE71 2100 9059 0069
*handelend in naam van een vennootschap/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Cette responsabilité comprend la mise en place d'un contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport de commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant;
- Conclure sur le caractère approprié de l'application, par l'organe d'administration, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de commissaires. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire (Révisée en 2020) et aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et les statuts, et de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue de nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les Comptes Annuels pour le même exercice et qu'il a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par

rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Le collège des commissaires et leur réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de leur mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement ventilés et valorisés dans l'annexe des Comptes annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

- ▶ Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution de dividendes et le remboursement d'actions décidés par l'assemblée générale

ordinaire du 25 mai 2021 conformément à l'article 6 :116 du code des sociétés et des associations et nous avons transmis nos conclusions à l'organe d'administration le 11 juin 2021.

Verviers, le 25 avril 2022

Le collège des commissaires,

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par

La Cour des comptes
représentée par



Christophe Habets
Réviseur d'Entreprises



Marie-Laure Moreau*
Partner
* Agissant au nom d'une SRL



Olivier Hubert
Conseiller

Réf.: 22MLM0130

”



Éditeur responsable

Éric Van Sevenant
Société wallonne des eaux

Rue de la Concorde, 41
B-4800 Verviers

Conception graphique et mise en page
Paperduck.be